

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 30 MARS 2018 A 18H

L'an deux mil dix-huit, le 30 mars, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

22 mars 2018

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Julien Hébert, Angélique Letellier, Pascale Moka, Alain Reine, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mme Sophie Dupuis, Mme Isabelle Ridel, M. Mickaël Quibel

Présents : 11

Pouvoir de Mme Sophie Dupuis à Mme Pascale Moka
Pouvoir de M. Mickaël Quibel à M. Julien Hébert
Pouvoir de Mme Isabelle Ridel à Mme Monique Forestier

Votants : 14

Secrétaire de Séance : Monsieur Alain Bodot

Départ de Mme Béatrice Creignou et de Mme Pascale Moka à 20h00

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Alain Bodot, Monique Forestier, Ginette Legouez-Delannoy, Julien Hébert, Angélique Letellier, Alain Reine, Dominique Sancier

Nbre de Conseillers

Absents/Excusés : Mme Béatrice Creignou, Mme Sophie Dupuis, Mme Pascale Moka, Mme Isabelle Ridel, M. Mickaël Quibel

Présents : 09

Pouvoir de Mme Béatrice Creignou à M. Alain Bodot
Pouvoir de M. Mickaël Quibel à M. Julien Hébert

Votants : 12

Pouvoir de Mme Isabelle Ridel à Mme Monique Forestier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu de la séance précédente
2. Compte-Administratif 2017
3. Compte de Gestion 2017
4. Affectation des résultats 2017
5. Attribution des subventions aux associations
6. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie
7. Mise en place d'une convention entre la commune et le SIVOS concernant le transfert de charges
8. Validation du devis de l'entreprise OKOTOP
9. Remplacement des lanternes SHP en LEDS sur toute la commune - validation du plan de financement proposé par le CREDIT AGRICOLE
10. Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

11. Vote des taux d'imposition locaux 2018
12. Budget primitif 2017
13. Compte administratif 2017 Lotissement De Clercy
14. Compte de gestion 2017 Lotissement de Clercy
15. Affectation des résultats 2017 Lotissement de Clercy
16. Budget 2018 Lotissement De Clercy
17. Compte administratif 2017 Eau et Assainissement
18. Compte de gestion 2017 Eau et Assainissement
19. Affectation des résultats 2017 Eau et Assainissement
20. Budget primitif 2018 Eau et Assainissement
21. Questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 16 février 2018

Monsieur le Maire revient sur un point du compte-rendu :

- Reprise du commerce et location du logement : Monsieur Letellier explique que les travaux pour fermer les accès communs entre le local commercial et le logement vont être exécutés par Monsieur Specht. Monsieur Alain Yennek, nouveau gérant du commerce, demande à ce que soit installée une cloison transparente entre le bar et l'épicerie. Un devis va être demandé aux établissements Marchand.

- Visite de la centrale nucléaire de Penly : Monsieur Letellier confirme que la date de visite est le mercredi 20 juin 2018 à 14h30.

- Stade de foot : Monsieur le Maire expose que les buts sont posés et que les filets seront installés par les membres de Entente Vienne Saône.

- Rognage des souches rue de l'Ancienne Mare : Le travail est en cours.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2. Compte-administratif 2017

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 738 967,26 €
- Investissement : - 92 933,96 €

Soit un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 646 033,30 euros.

... après avoir délibéré,

à l'unanimité

APPROUVENT le Compte Administratif 2017 de la commune

3. Compte de gestion 2017

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, Trésorier de Luneray,
Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré,

à l'unanimité

APPROUVENT le Compte de gestion 2017 de la commune

4. Affectation des résultats 2017

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,
... après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVENT l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Unique 2018 :

En recettes de fonctionnement :	excédent à affecter : R 002 :	625 184,48 €
En dépenses d'investissement :	déficit à affecter : R 001 :	92 933,96 €
Affectation à la section d'investissement (article 1068) :		113 782.78 €

5. Attribution des subventions aux associations

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,
après avoir délibéré, **à l'unanimité**, **ATTRIBUENT** les subventions suivantes :

Associations	Année 2018	Associations	Année 2018
Entente Vienne et Saône	1484,80 €	Cicogé	100,00 €
Anciens combattants	500,00 €	Chœurs and Caux	50,00 €
Club de l'Amitié	500,00 €	Club des jeunes de Luneray	60,00 €
Coopérative scolaire	400,00 €	La Clé des chants	50,00 €
Les Globes Trotters	300,00 €	BTP CFA Dieppe	40,00 €
Comité de Jumelage	727,00 €		

6. Participation communale au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie

A compter de 2018, en qualité de commune adhérente au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie, la participation ne peut plus être prélevée par contribution fiscalisée.

La participation pour l'année 2018 qui s'élève à 8 796,15 euros sera prélevée sur le budget 2018 au travers du transfert de charges que la Communauté de Communes « Terroir de Caux » a mis en place par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) sans augmentation des taux d'imposition.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :
DECIDENT que la participation communale s'élevant à 8 796,15 € de participation au Syndicat des Bassins Versants Saône Vienne et Scie vienne en déduction de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes « Terroir de Caux » sans augmentation des taux d'imposition.

7. Mise en place d'une convention entre la commune et le SIVOS d'Ouille le Rivière- Saint Denis d'Aclon - Ambrumesnil concernant le transfert de charges

Monsieur le Maire explique que la demande de remboursement auprès du SIVOS des charges de fonctionnement engagées par la commune d'Ambrumesnil pour l'année 2018 doit se faire sous la forme d'une convention entre la commune et le SIVOS.

Les dépenses de fonctionnement qui incombent à la mairie (frais de téléphone et d'internet ainsi que les frais de ménage) pour l'année 2018 se chiffrent de la manière suivante :

Frais de ménage	Frais de téléphone et d'internet
Taux horaire : 10,32 €	Box : 34,80 x 12 = 417,60 €
Nombre d'heures : 240	Ligne téléphonique abonnement : 64,15 x 12 = 769,80 €
	Forfait communication : 62,60 € l'année

- Frais de ménage 2 476,80 €
- Frais de téléphone et d'internet 1 250,00 €

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour que le SIVOS rembourse la somme de 3 726,80 € à la commune d'Ambrumesnil au titre de l'année 2018 pour les charges de fonctionnement engagées par celle-ci

8. Validation du devis de l'entreprise OKOTOP

Monsieur le Maire fait lecture du devis reçu de l'entreprise OKOTOP concernant la mise en place de moutons d'Ouessant dans l'herbage situé derrière la salle du Parvis avec la fourniture d'un panneau pédagogique et de communication éco-pâturage.

Celui-ci se monte à 650,00 euros TTC par an.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VALIDENT le devis dans sa totalité

9. Remplacement des lanternes SHP en LEDS sur toute la commune – validation du plan de financement proposé par le Crédit Agricole

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal un des programmes d'investissement de l'exercice 2018, le remplacement des lanternes SHP en LEDS sur toute la commune.

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme	32 459 €
Préfinancement du FCTVA	24 535 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les offres de financement reçues :

Financements « moyen/long terme », montant total du financement : 32 459 €, répartis suivant modalités ci-dessous :

Montant de l'emprunt	32 459 €
Taux actuel :	0,80%

Durée du crédit	9 ans
Modalités de remboursement	annuel
Type d'échéance	échéances constantes de 3 752,35 €
Date de déblocage du prêt	30 juin 2018
Date de première échéance	30 juin 2019

(voir tableau d'amortissement en pièce jointe))

Financement court terme pour le préfinancement du FCTVA :

Montant	24 535 €
Taux :	0.40%
Durée :	2 années

Avec paiement du capital in fine (voir tableau d'amortissement en pièce jointe).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant aux plans de financement ci-dessus.

PREND l'engagement au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts ainsi contractés,
- De rembourser l'emprunt à court terme dès récupération du FCTVA ou au plus tard à la date d'échéance prévue initialement au contrat.

CONFERE en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de ce concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

10. Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées

Monsieur le Maire expose que la commission locale d'évaluation des charges transférées, s'est réunie le 12 mars 2018, afin de déterminer le montant des transferts de charges pour toutes les communes de la Communauté de Communes « Terroir de Caux » sur :

- **SDIS**
- **SYNDICAT DES BASSINS VERSANTS**
- EGLISE DE MUCHEDENT
- FOURRIERE ANIMALE
- MISSION LOCALE
- TRANSPORT LYCEE+PRIMAIRE
- ADMR
- ENTRAIDE ET SERVICE
- **SYNDICAT DE COLLEGE**
- CRECHE/GARDERIE
- CENTRE DE LOISIRS
- **VOIRIE**

Aussi, il appartient aux communes membres, dans un délai de trois mois à compter de la notification du procès-verbal de la C.L.E.C.T. du 12 mars 2018, de se prononcer sur ce rapport.

Le tableau des attributions de compensation provisoires au 1^{er} janvier 2018 ainsi que le tableau portant calcul des transferts de charges 2018 sont joints au compte-rendu du 12 mars 2018.

Après avoir pris connaissance du rapport,

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVENT le rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 12 mars 2018

11. Vote des taux d'imposition 2018

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le produit attendu au Budget Primitif Unique 2018,

... après avoir délibéré,

à l'unanimité :

DECIDENT de laisser inchangés les taux d'imposition par rapport à 2017

FIXENT donc de la manière suivante les taux des taxes pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation : 11,13 %

Taxe foncière bâti : 16,98 %

Taxe foncière non bâti : 33,93 %

Départ de Mme Béatrice Creignou et de Mme Pascale Moka à 20h00

12. Budget primitif 2018

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

- Dépenses de fonctionnement : 552 793,31 €
- Recettes de fonctionnement : 967 667,79 €
- Dépenses d'investissement : 441 529,30 €
- Recettes d'investissement : 441 529,30 €

... après avoir délibéré,

à l'unanimité

APPROUVENT le Budget Primitif Unique de l'exercice 2018.

13. Compte-administratif 2017 Lotissement de Clercy

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte administratif 2017 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 0,00 €
- Investissement : - 192 600,55 €

Soit un résultat de clôture déficitaire à hauteur de 192 600,55 euros s'expliquant par l'absence totale de recettes d'investissement en 2017.

... après avoir délibéré,

à l'unanimité

APPROUVENT le Compte Administratif 2017 du Lotissement de Clercy

14. Compte de gestion 2017 Lotissement de Clercy

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion 2017 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, Trésorier de Luneray,

Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré,

à l'unanimité

APPROUVENT le Compte de gestion 2017 du Lotissement de Clercy

15. Affectation des résultats 2017 Lotissement de Clercy

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Lotissement de Clercy 2018 :

En dépenses d'investissement : déficit à affecter : R 001 : 192 601,00 €

16. Budget primitif 2018 Lotissement de Clercy

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur Gamblin, trésorier de Luneray :

- Dépenses de fonctionnement : 510 615,00 €
- Recettes de fonctionnement : 510 615,00 €
- Dépenses d'investissement : 497 615,00 €
- Recettes d'investissement : 497 615,00 €

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-APPROUVENT le budget annexe lotissement De Clercy 2018

17. Compte-administratif 2017 Eau et Assainissement

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte administratif 2017 dressé sous la Présidence de Monsieur Dominique Sancier

Vu la lecture des comptes correspondants,

- Fonctionnement : 46 634,85 €
- Investissement : 74 070,28 €

Soit un résultat de clôture excédentaire à hauteur de 120 705,13 euros.

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVENT le Compte Administratif 2017 Eau et Assainissement.

18. Compte de gestion 2017 Eau et Assainissement

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte gestion 2017 dressé par Monsieur Pierre Gamblin, trésorier de Luneray
Vu les chiffres concordants entre le compte administratif et le compte de gestion,

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVENT le Compte de gestion 2017 Eau et Assainissement.

19. Affectation des résultats 2017 Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les résultats produits par le compte administratif, repris par le compte de gestion,
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

APPROUVE l'inscription des résultats suivants au Budget Primitif Eau et Assainissement 2018 :

En recettes de fonctionnement : excédent à affecter : R 002 : 46 634,85 €

En recettes d'investissement : excédent à affecter : R 001 : 74 070,28 €

20. Budget primitif 2018 Eau et Assainissement

Les Membres du Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions d'inscriptions faites par Monsieur le Maire,

- Dépenses de fonctionnement : 59 934,85 €
- Recettes de fonctionnement : 59 834,85 €

- Dépenses d'investissement : 77 813,28 €
- Recettes d'investissement : 77 813,28 €

... après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

-APPROUVENT le Budget Primitif unique Eau et Assainissement de l'exercice 2018

21. Questions diverses

- Madame Angélique Letellier demande s'il est possible d'ouvrir de nouveau le parc de jeux aux prochaines vacances. Monsieur Letellier explique qu'avec l'agent communal, il portera à la déchetterie les anciennes poubelles restées en stock dans ce parc et qu'il fera procéder à sa réouverture par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé à 21h00, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.